

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26/04/2017]

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 26 avril 2017 à l’Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 42 du 26 mai 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Gypsie Bloch, M.Henri Bresler, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Karen Taïeb.

EXCUSÉS

M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M^{me} Catherine Bruant, M. François Chaslin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Soline Nivet.

ORDRE DU JOUR

PROJET DE BILAN ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

BRÈVE COMMUNICATION sur la fouille et le diagnostic effectués dans la cour de l’hôtel de Coulanges (04^e arr.)

PERMIS

26, rue Geoffroy-l’Asnier (04^e arr.).....4

111, cours de Vincennes et 1, boulevard Davout (20^e arr.).....8

15-17, rue Taclet et 121, rue Pelleport (20^e arr.).....11

77, rue du Château-des-Rentiers (13^e arr.).....15

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

5, rue de l’Armorique (15^e arr.).....18

19-19B, rue Saint-Maur (11^e arr.).....21

22, boulevard Poissonnière (09^e arr.).....24

PROPOSITIONS DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

104, rue de Bagnole et 23, rue Florian (20^e arr.).....27

112-114, rue Oberkampf et 2, villa Gaudalet (11^e arr.).....28

SIGNALEMENT

17, rue de la Sorbonne (05^e arr.).....29

[26, RUE GEOFFROY-L'ASNIER (04^E ARR.)]

Restauration et réaménagement de l'hôtel de Chalons-Luxembourg

Pétitionnaire : Mémorial de la Shoah

AC 075 104 17 00014

Dossier déposé le 28/02/2017.

Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Restauration et aménagement de l'hôtel Chalons-Luxembourg y compris la cour et le jardin classés monument historique depuis le 28/12/1977, pour y installer les bureaux des services administratifs du mémorial de la Shoah (ce programme relève du Code de Travail ; l'établissement ne reçoit pas de public).

Surface créée : 87,3 m² ; surface supprimée : 56,2 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du Marais.

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Hôtel de Chalons-Luxembourg (ancien) y compris le jardin (classement par arrêté du 28 décembre 1977). »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 8 décembre 1993 : « Vœu en faveur de la restauration d'urgence de l'escalier de l'Hôtel Châlon-Luxembourg. La CVP a insisté sur les responsabilités de la Ville en cas de sinistre. »

PRÉSENTATION

L'hôtel de Chalons-Luxembourg se présente comme un ensemble d'apparence assez homogène, composé d'un bâtiment sur rue, d'une cour pavée et d'un corps principal de logis situé entre cette cour et le jardin. La parcelle,

formée au milieu du XVI^e siècle, a été agrandie côté jardin en 1625 et n'a plus été modifiée depuis. De même, le corps principal de logis ayant été doublé en 1625, l'emprise au sol de l'édifice n'a ensuite plus évolué.

Il reste peu de trace de l'ensemble d'origine constitué au XVI^e siècle. Une grande part des transformations datent du début du XVII^e siècle, alors que l'édifice appartient à Guillaume Perrochel et Françoise Buisson : le bâtiment sur rue est reconstruit et le portail monumental sur deux niveaux créé ; le corps de logis entre cour et jardin est également reconstruit en double épaisseur, d'aspect extérieur « brique et pierre », et couvert de combles jumelés et toiture en ardoise.

Au XVIII^e siècle, l'hôtel est racheté par Claude René Lelong et Geneviève Brochant qui surélèvent le corps de logis sur rue tout en conservant le dessin du porche, modernisent les extérieurs (accès et façades) et la distribution des intérieurs. C'est notamment de cette époque que date l'escalier d'honneur du principal corps de logis à présent situé à

gauche, côté cour.

Le XIX^e siècle intervient peu sur cette distribution. Les principales modifications relatives à cette période concernent l'aménagement de boutiques au rez-de-chaussée du bâtiment sur rue, la transformation des œil-de-bœuf du principal corps de logis en lucarnes et le recoupement de quelques pièces sur jardin ainsi que la création d'entresols. Au XX^e siècle, de nouveaux aménagements intérieurs sont réalisés par le décorateur Charles Huard (pose de lambris au rez-de-chaussée) et l'architecte Jean Walter (salle de bain du premier étage et la bibliothèque du grand salon sur jardin). En 1948, Jean Walter lègue l'hôtel à la Ville de Paris qui y installe la Commission du Vieux Paris, le salon central devenant dès lors le bureau de Michel Fleury. À la fin du XX^e siècle, une dernière campagne de travaux porte sur les façades et toitures, visant à restituer les lucarnes et œil-de-bœuf dans leur état d'origine. Depuis le départ de la Commission du Vieux Paris en 2004, l'ensemble n'a cessé de se dégrader.



Extrait du P.L.U.



Vue récente de la façade sur cour du corps de logis principal.



Détail du porche sur rue.



Vue récente de la façade sur jardin du corps de logis principal.



Vue actuelle de l'escalier d'honneur.



Vue actuelle du salon au rez-de-chaussée.



Détail du décor du petit salon au rez-de-chaussée.

Le projet de restauration de l'hôtel est lié à celui de sa réutilisation dans le but d'y installer les bureaux de l'administration du Mémorial de la Shoah qui a obtenu de la Ville de Paris un bail emphytéotique de 85 ans. Conformément à ce contrat, le projet vise à la fois à restaurer et à mettre aux normes l'édifice. Confirmant l'occupation de l'hôtel par des bureaux, les travaux envisagés sont cependant soucieux du caractère patrimonial de l'édifice et d'une partie de ses décors, encore en place. Bien que des réaménagements aient eu lieu aux XIX^e et XX^e siècles, la conception XVIII^e reste encore bien visible et c'est cet état qui servirait de référence à la campagne de restauration prévue.

Le projet envisage toutefois une modification de la distribution historique de l'hôtel par l'ajout de couloirs. Au premier étage notamment, l'aménagement d'un axe de circulation verticale conduirait à la dépose de la bibliothèque encore place. Les escaliers conservés seraient encloisonnés et prolongés dans les niveaux supérieurs modifiant, notamment dans le cas de l'escalier d'honneur, la configu-

ration initiale de l'espace de circulation verticale. Enfin, les combles jumelés du principal corps de bâtiment donnant lieu à une surface d'utilisation très réduite, il est envisagé d'insérer une toiture plate entre les deux volumes existants : une des formules envisagée permettrait de conserver la charpente datant du début du XVII^e siècle, alors que l'autre, plus rentable en termes de gain d'espace, la modifierait substantiellement.

DISCUSSION

Le directeur de l'urbanisme précise que, le bâtiment étant protégé au titre des Monuments historiques, l'autorisation de travaux sera délivrée par l'État et que la Ville ne peut émettre sur ce projet qu'un simple avis. Un membre rappelle qu'en raison de ce classement effectué en 1977, le bâtiment et sa distribution intérieure doivent être conservés sans changement. Les modifications prévues dans le programme d'intervention sont donc irrecevables, en particulier celles qui tendent à modifier la proportion de certaines pièces et il regrette vivement

que le projet ne respecte pas l'histoire du bâtiment. Un autre membre estime que, très souvent, les projets, qui touchent les immeubles anciens, ne sont pas satisfaisants même s'il estime que, dans le cas de l'hôtel examiné, il n'y a pas lieu de s'opposer à toute évolution. Il souhaiterait que la Commission suggère au pétitionnaire de modifier son projet en remplaçant la cloison du couloir dont la création est envisagée par un meuble de séparation de type « bibliothèque », qui permettrait d'aménager un axe de circulation tout en conservant la perception du volume primitif de la pièce. Inquiets d'une possible dénaturation des volumes hérités du XVIII^e siècle, d'autres membres souscrivent à cette idée. Sur un autre point du programme, quelqu'un estime que les modifications apportées à la toiture ne présentent pas de difficulté majeure et n'annihileraient pas complètement la structure historique du toit. Il ne serait donc pas opposé à cette transformation, ce qui est contesté par certains. En conclusion des débats, le Président pro-

pose de reporter la décision de la Commission à une prochaine séance et d'organiser au préalable une visite du lieu, tout en poursuivant en parallèle une recherche dans les archives susceptible de documenter l'existence dans le passé, à chaque niveau, d'un couloir central de distribution.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

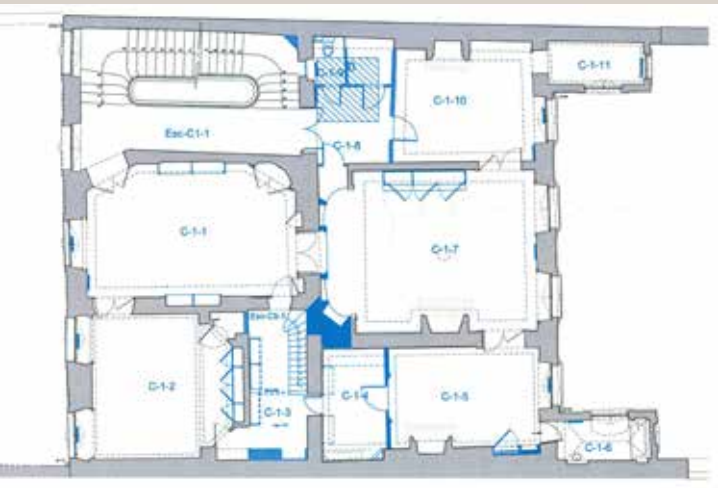
- Documentation et archives de la C.V.P.
- Alexandre Gady, *L'hôtel dit de Chalons-Luxembourg*, Note historique, novembre 2016.
- Michel Borjon, *L'hôtel de Chalons-Luxembourg. Étude historique et archéologique*, Paris, 1986.
- Louis Brochard, *Saint-Gervais, histoire d'une paroisse*, Paris, 1950.
- Jules Vacquier, *Vieux hôtels de Paris. 10^e série. Le quartier Saint-Paul*, Paris, 1914.



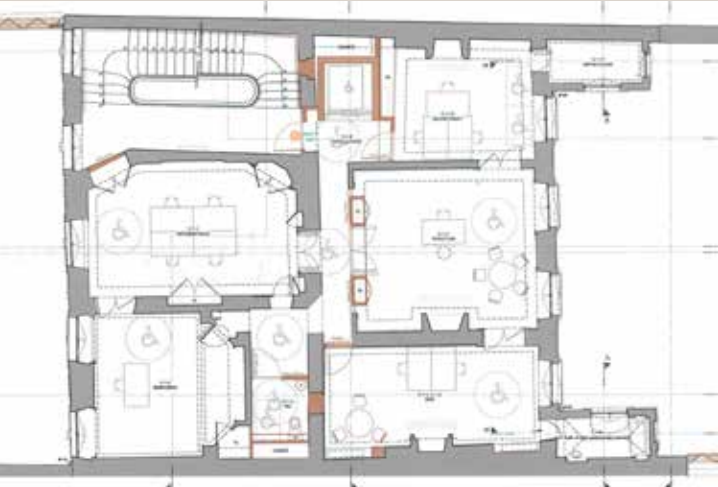
Vue récente de la bibliothèque.



Vue récente d'une partie du mobilier de la bibliothèque.



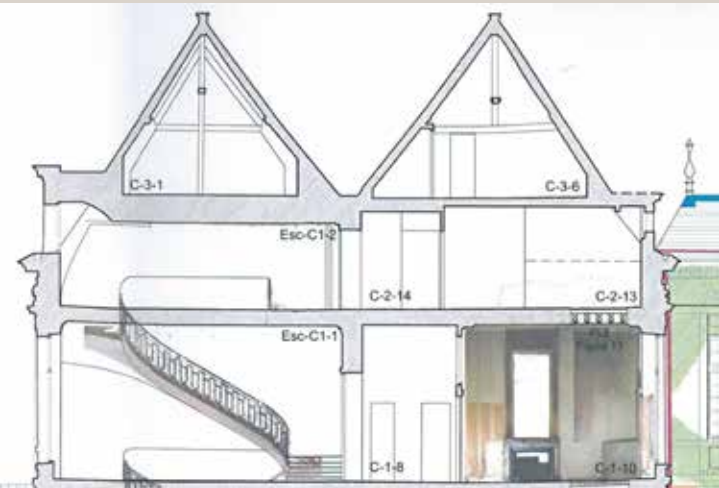
Plan du premier étage, état existant (© Prunet Architecture & Urbanisme).



Plan du premier étage, état projeté (© Prunet Architecture & Urbanisme).



Vue actuelle de la charpente visible au niveau des combles.



Détail de la coupe longitudinale, état existant (© Prunet Architecture & Urbanisme).



Détail de la coupe longitudinale, état projeté (© Prunet Architecture & Urbanisme).

[111, COURS DE VINCENNES ET 1, BOULEVARD DAVOUT (20^E ARR.)]

Restructuration lourde et surélévation d'une maison d'angle

Pétitionnaire : M. LACHEVRIE Alexis

SARL VEGAL

PC 075 120 16 V 0074

Dossier déposé le 20/12/2016.

Fin du délai d'instruction le 25/06/2017.

« Surélévation de 4 étages d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation de R+3 + combles sur un niveau de sous-sol (18 logements créés) avec modification des façades, décaissement du sol de la cour, extension du local commercial à rez-de-chaussée sur cour et création de toitures terrasses végétalisées accessibles.

SHON créée : 1230,65 m² ; SHON démolie : 128,61 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'ensemble situé à l'angle du boulevard Davout et du Cours de Vincennes a été édifié entre 1870 et 1880, comme simple immeuble de rapport comprenant un commerce de bouche. Il était à l'époque implanté au pied des fortifications. Depuis l'acte de vente de 1882, aucun des éléments construits tant sur le boulevard que sur le cours ou en cœur de parcelle n'a été modifié dans ses proportions comme dans son affectation : l'ancien bâtiment à usage d'écurie est encore en place et le pavillon d'angle a conservé ses distributions intérieures ainsi que

quelques éléments de décor. Tous ont gardé leur simplicité architecturale, leurs percements réguliers et leurs toitures à faible pente.

Le projet vise à une transformation complète de l'existant, qui s'apparente, *in fine*, à une démolition. Sont en effet prévues une surélévation de 4 étages du bâtiment d'angle et de 6 niveaux du petit R+1 aligné le long du boulevard Davout. L'existant ne pouvant supporter de tels ajouts - et l'activité du Mc Donald situé au rez-de-chaussée devant être poursuivie pendant les travaux -, la surélévation ne porterait pas sur les structures existantes. Les niveaux à créer prendraient appui sur une structure ajoutée « en drapeau », constituée d'une ossature métallique extérieure. En plus d'autoriser la surélévation, cet ajout permettrait un épaississement sensible du bâti en multipliant les surfaces de plancher. En lieu et place de la courette existante, un patio végétalisé serait aménagé en R+1, au cœur du nouvel aménagement, dominé par 7 niveaux d'habitation. Pour des raisons thermiques

mais également dans un but esthétique, le pétitionnaire prévoit de revêtir les façades sur rue de plaques de terre cuite brun foncé afin d'unifier formellement les deux corps de bâti et de créer un « signal urbain » fort.

DISCUSSION

Les membres s'opposent à ce projet qu'ils s'étonnent de voir qualifié de simple surélévation étant donnée l'importance des transformations envisagées sur l'ensemble du bâti (nombre d'étages ajoutés et absence de proportions entre le bâtiment existant et la hauteur créée). Un membre s'inquiète par ailleurs d'une possible dérive qui viserait à densifier à l'excès une parcelle en supprimant des bâtiments bas pour les remplacer par des immeubles atteignant la hauteur maximale autorisée par le P.L.U. Un autre pose la question de l'insertion de la nouvelle construction dans le paysage du carrefour qui serait considérablement modifié, alors que le choix d'une construction, qui se serait simplement alignée sur



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle du boulevard Davout et du cours de Vincennes.



Vue actuelle du bâtiment depuis le boulevard Davout.



Vue actuelle des anciennes écuries en fond de cour.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Atelier Artefakt).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Atelier Artefakt).

l'immeuble voisin tout en se rapprochant de son style architectural, aurait été plus judicieux. Quelqu'un souligne également le problème posé par le choix des matériaux et des coloris des façades sur rue, et regrette la faible qualité du projet sans s'opposer pour autant au principe d'une surélévation. D'autres membres abondent dans ce sens et souhaiteraient encourager le pétitionnaire à retravailler sa proposition afin qu'elle s'intègre mieux dans le paysage urbain.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation et d'extension d'un immeuble d'angle de la porte de Vincennes. Après avoir constaté que la proposition s'apparente à une construction neuve, la commission demande que le projet soit revu de façon à mieux intégrer le nouvel immeuble dans le paysage du carrefour et à en aligner la

hauteur sur celle du bâtiment qui le borde sur le cours de Vincennes.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/XXXIII/1418 (1^{er} avril 1882).
- Archives de Paris : 3589W 715 ; DQ¹⁸ 2004.

[15-17, RUE TACLET ET 121, RUE PELLEPORT (20^E ARR.)]

Reconstruction d'un bâtiment scolaire

Pétitionnaire : M. DU PAYRAT Jean-Louis
OGEC NOTRE-DAME DE LOURDES
PC 075 120 16 V 0071
Dossier déposé le 02/12/2016.
Fin du délai d'instruction le 11/06/2017.

« Construction, après démolition du bâtiment existant, d'un bâtiment à usage d'annexe d'école, de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues.

SHON supprimée : 434 m² ; SHON créée : 702 m² ; surface du terrain : 189 m². »

PROTECTION

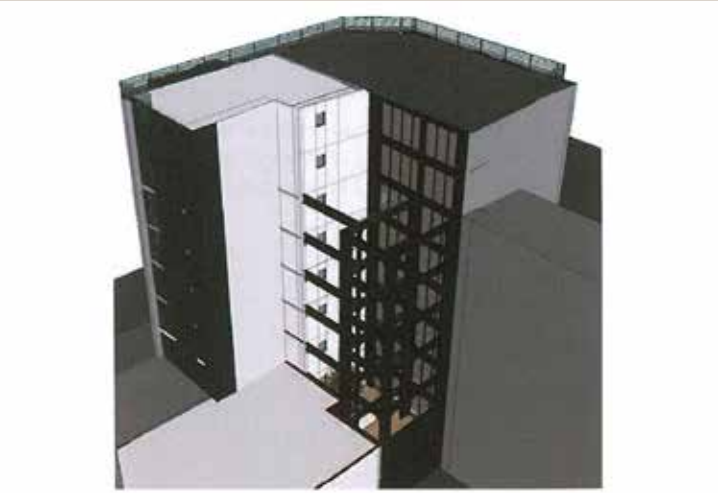
Aucune protection.

PRÉSENTATION

La rue Taclet et la Villa Georgina ont été ouvertes après l'annexion de 1860. La première est en projet lors du relevé cadastral du quartier mené entre 1877-1884. La seconde, qui existe déjà, n'entrera dans le domaine public qu'en 1892 d'après la nomenclature officielle. La villa Georgina est donc une voie privée qui sera, tout comme la voie Taclet, étroitement surveillée par les services sanitaires pour améliorer ses conditions de salubrité jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Toujours selon le relevé cadastral, la parcelle à l'angle de la rue Taclet et la rue Pelleport est délimitée et construite en 1877. S'y trouve alors une maison d'un étage, similaire par son gabarit à celle que l'on peut encore voir au 123,



Coupe longitudinale, état projeté (© Atelier Artefakt).



Vue schématique du projet sur la cour arrière montrant la structure métallique ajoutée (© Atelier Artefakt).



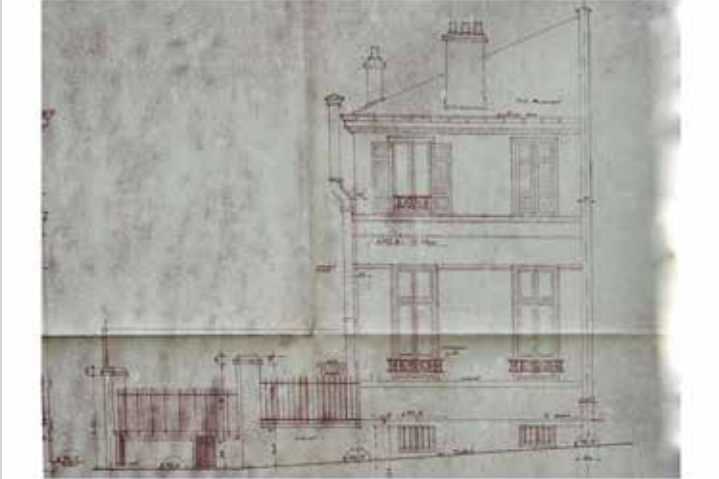
Vue d'insertion du projet depuis l'angle du boulevard Davout et du cours de Vincennes (© Atelier Artefakt).



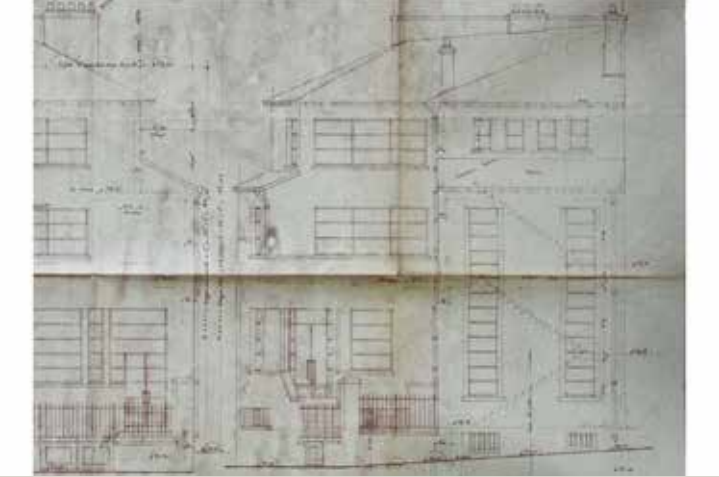
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des bâtiments depuis l'angle des deux rues.



Élévation présentant l'état de la façade rue Pelleport, dessinée par Robert Dubos en 1948 (Archives de Paris).



Élévation projetée de la façade rue Pelleport, dessinée par Robert Dubos en 1948 (Archives de Paris).

rue Pelleport.

Un « centre d’enseignement du dessin et de la mécanique » s’est installé à une date inconnue dans cette ancienne maison d’habitation, qui a été considérablement agrandie et métamorphosée immédiatement après la Seconde Guerre mondiale (1948-1949). Ce type d’enseignement devait concourir « à la mise en œuvre de l’effort industriel nécessaire au relèvement du Pays » comme l’indique la notice justificative des travaux.

Ce programme ambitieux imposait de pouvoir accueillir des promotions plus nombreuses qu’avant-guerre et d’améliorer les locaux. Aux élèves formés au dessin industriel, présents en semaine, devaient succéder le samedi des apprentis travaillant dans l’industrie, qui bénéficieraient de cours de perfectionnement culturel et technique.

Les services préfectoraux d’urbanisme prévoyant au début des années 1930 l’élargissement de la rue Taclet à 12 mètres - ce qui fut en partie réalisé - et celui de la rue Pel-

leport - ce qui fut abandonné à cet endroit - l’école située à leur croisement dut s’adapter aux projets de voirie.

La transformation des bâtiments a été confiée à Robert Dubos, ancien élève de l’École nationale des Beaux-Arts dans les années 1930 puis architecte de la ville de Paris. Dubos a opté pour une architecture sobre, mais marquée par quelques détails « art déco » et par quelques éléments stylistiques de l’immédiat après-guerre.

L’ancienne salle de dessin, sur la rue Taclet a été cloisonnée et une cage d’escalier ajoutée en façade rue Pelleport, éclairée par deux nouveaux jours verticaux en remplacement des baies de l’ancienne maison d’habitation. Une adjonction, sur la rue Taclet, à gauche remplaçant un jardinet, a été édifiée pour aménager le hall d’entrée au rez-de-chaussée surélevé et un secrétariat à l’étage, cet ajout rendant l’école plus visible depuis le domaine public. Une nouvelle salle de dessin fut établie à la même époque au deuxième, l’ensemble du bâti étant en outre surélevé d’un niveau.

Quelques détails, dont le petit bas-relief au logo de l’école qui subsiste en façade, confèrent au bâtiment tout son caractère malgré de nombreuses reprises et ajouts : un escalier préfabriqué en béton a été ajouté dans le hall d’entrée, un escalier de secours en métal en façade rue Taclet tandis que les salles de cours ont été banalisées.

La commission est aujourd’hui saisie d’un projet de démolition / reconstruction déposé par l’école Notre-Dame-de-Lourdes, qui occupe actuellement les lieux. L’établissement possède un bâtiment principal sur l’autre rive de la rue Taclet, mais se dit à l’étroit.

DISCUSSION

L’ensemble des membres rejette ce projet qui vise à démolir un bâtiment scolaire d’une réelle valeur architecturale. L’un d’eux estime que ce serait une perte patrimoniale importante eu égard à l’intérêt de l’existant, œuvre de l’architecte Robert Dubos. Il ajoute que ce type de bâtiment fait également le charme de la ville. Un autre

membre demande que, pour toutes ces raisons, l’adresse soit protégée « Ville de Paris ».

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d’un bâtiment scolaire transformé à la fin des années Quarante par l’architecte Robert Dubos.

La commission souligne le très grand intérêt du bâtiment dont la composition – une articulation de volumes géométriques correspondant aux différentes fonctions du lieu - et la grande sobriété – des façades majoritairement enduites marquées de quelques éléments de décor d’inspiration Art déco – témoignent du caractère rationnel et de la simplicité de la construction publique de l’immédiat après-guerre. Elle ajoute que ce bâtiment remarquable est un élément important du paysage du quartier, et que sa destruction serait un acte irréparable contre lequel



Vue actuelle de l’escalier de secours en métal en façade rue Taclet.



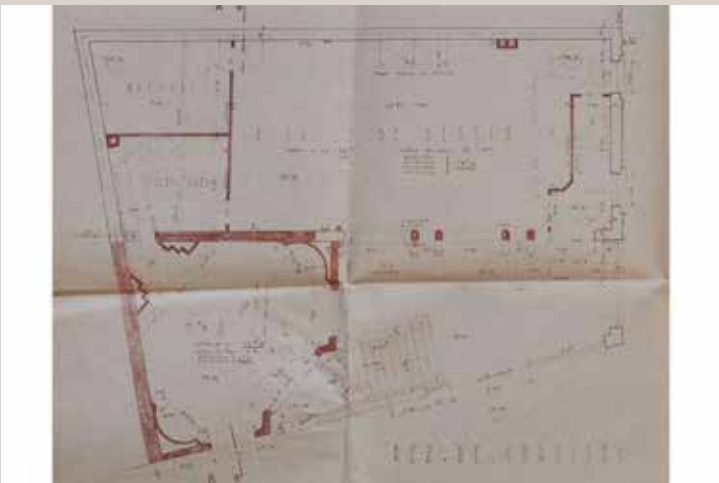
Vue actuelle d’une salle de cours.



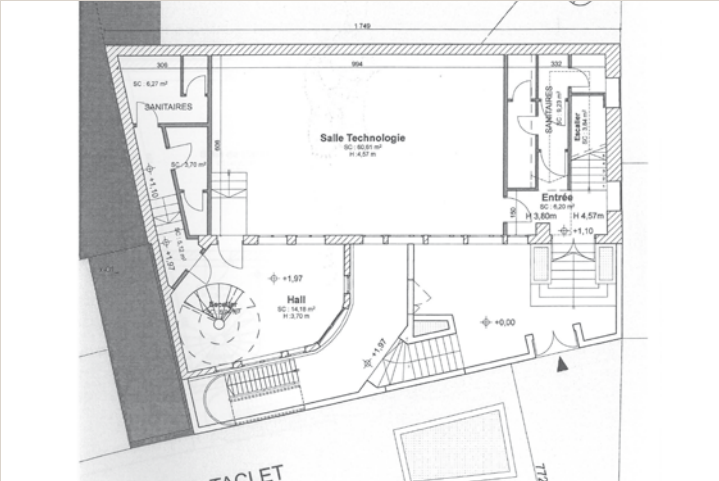
Vue actuelle de l’escalier situé dans le hall d’entrée.



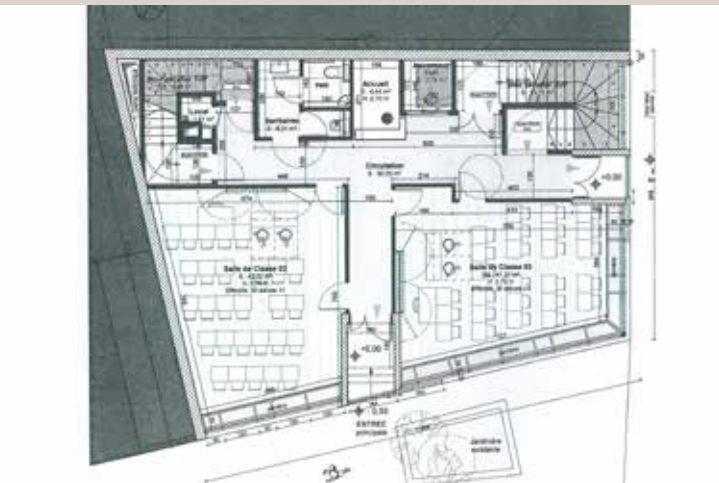
Plan présentant l’état du rez-de-chaussée, dessiné par Robert Dubos en 1948 (Archives de Paris).



Plan projeté du rez-de-chaussée, dessiné par Robert Dubos en 1948 (Archives de Paris).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Rouge Basilic).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Rouge Basilic).

elle s’élève par avance avec force.
La commission demande par ailleurs que l’adresse soit
inscrite dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹² 438 ; VO³³ 216 ; 3589W 2201 ;
D³P⁴ 860 ; DQ¹⁸ 1146.

[77, RUE DU CHÂTEAU-DES-RENTIERS (13^E ARR.)]

Démolition totale d’une ancienne maison de convalescence

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel
RIVP
PD 075 113 17 V 0001
Dossier déposé le 24/02/2017.
Fin du délai d’instruction le 24/05/2017.

« Démolition d’un bâtiment de 2 étages sur rue. »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance 15 février 2002 : « Vœu que l’ancienne maison
pour convalescents, construite en 1906, soit préservée
en raison de son intérêt du point de vue de l’histoire so-

ciale. La CVP a renouvelé à cette occasion son vœu d’être
consultée dès les premières études préalables aux opéra-
tions d’urbanisme qui engagent les démolitions. »

PRÉSENTATION

Le 77, rue du Château-des-Rentiers a été édifié en 1906
pour la Société d’assistance familiale par un élève de
l’École spéciale d’architecture, l’architecte Georges
Farcy. Son nom est souvent cité parce qu’il a par ailleurs
dessiné le socle de la statue de Claude Chappe, inventeur
du télégraphe, qui s’élevait à l’angle de la rue du Bac et
du boulevard Saint-Germain et fut détruite en 1942. Sa
carrière qui comprend la construction d’une trentaine
d’immeubles de rapport, la plupart situés dans les 9^e et



Détail de la façade d’entrée rue Taclet.



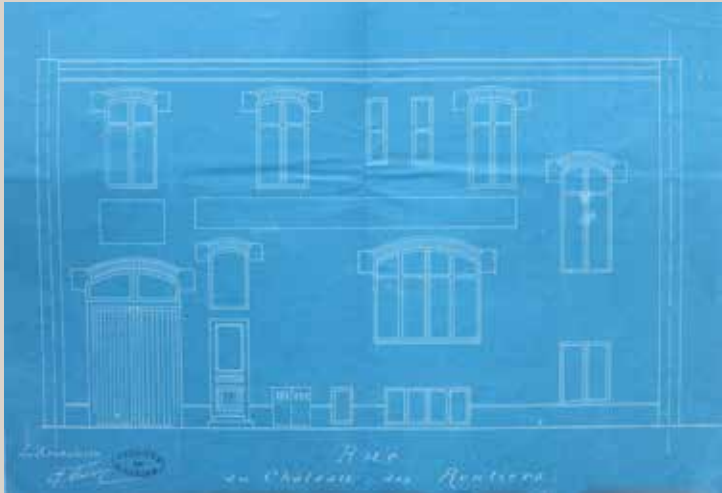
Vue actuelle des bâtiments depuis la rue Pelleport.



Vue d’insertion du projet depuis la rue Pelleport (© Rouge Basilic).



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade sur rue, dessinée par Georges Farcy en 1906
(Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue avant démolition en 2006 du n° 75, rue du Château-des-Rentiers
et de sa liaison avec le n° 77.

17^e arrondissements, s'apparente à celle des architectes-lotisseurs du tournant des XIX^e et XX^e siècles. Le foyer social qu'il élève rue du Château-des-Rentiers, grâce au soutien de la ville de Paris, lui a été commandé par le docteur Auguste Marie (1865-1935), médecin en chef de l'asile de Villejuif, qui fut nommé commandeur de la Légion d'honneur (1924) pour son rôle fondateur dans le développement des protocoles de convalescence des personnes internées. L'intérêt du bâtiment du point de vue de l'histoire sociale a conduit la Commission du Vieux Paris à demander sa préservation en 2002, lorsqu'elle fut saisie d'un projet de démolition déposé dans le cadre de l'opération ZAC Château-des-Rentiers (1986-2002). La façade sur rue diffère très sensiblement du vocabulaire post-haussmannien pour se rapprocher de la sobriété fonctionnelle propre à l'architecture d'équipement. On ne doit à Farcy que le rez-de-chaussée et le premier niveau de l'immeuble, percés de baies et portes surmontées d'arcs surbaissés, rehaussés de briques et céra-

miques vertes. Le rez-de-chaussée a une hauteur sous plafond généreuse car il abritait le bureau d'accueil ainsi que le réfectoire du centre. Dortoirs et lavabos se trouvaient à l'étage et le sous-sol renfermait les installations techniques (cuisine, office, salle de bain, chaudière). Un second étage de dortoir a été ajouté en surélévation en 1953. Les principales installations et distributions d'origine sont toujours en place. La Commission est saisie d'un simple permis de démolir déposé par la RIVP. Le projet, qui a fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre, prévoit, après démolition de l'existant, la construction de logements sociaux. Cette opération dite de requalification verrait la disparition d'un des rares bâtiments anciens encore présent dans cette rue fortement transformée à la fin du XX^e siècle.

DISCUSSION

Les membres rejettent à l'unanimité ce projet de démolition. Plusieurs estiment dommageable la perte de ce

bâtiment qui présente un intérêt architectural non négligeable. Un autre insiste sur la nécessité de conserver ce pan de l'histoire sociale de la capitale, en cohérence avec un vœu plus ancien émis par la Commission sur cette adresse. Un dernier membre souhaiterait que l'on encourage le pétitionnaire à trouver une solution permettant à la fois de sauvegarder l'immeuble et d'autoriser la construction de logements sociaux.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une ancienne maison de convalescence construite en 1906 à l'initiative du médecin aliéniste Auguste Marie. La commission renouvelle le vœu pris en 2002 qui s'opposait à la destruction de cette maison en raison de son intérêt au regard de l'histoire sociale. Elle souligne également que disparaîtrait avec elle un des derniers

bâtiments anciens encore présents dans ce quartier fortement bouleversé par la création de la ZAC Château-des-Rentiers à la fin du siècle dernier.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 268 ; 3589W 460.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de l'ancien réfectoire du rez-de-chaussée.



Vue du fond de parcelle : jardinet et appartements.



Vue d'insertion côté rue, du projet lauréat du concours (© Projectiles).



Vue d'insertion côté cour, du projet lauréat du concours (© Projectiles).

[5, RUE DE L'ARMORIQUE (15^E ARR.)]

FAISABILITÉ Surélévation d'un hôtel particulier

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cet ancien hôtel particulier à usage familial a été édifié entre 1895 et 1896 par Ernest Gente, actif à Paris entre 1894 et 1900, et architecte de quelques immeubles de rapport et hôtels particuliers construits dans les 17^e et 18^e arrondissements. L'adresse laisse voir, boulevard Pasteur, des murs pignons défraîchis. De ce côté, la parcelle a été réduite par l'élargissement de la voie effectué entre 1941 et 1951. Sur la rue de l'Armorique, par contre, l'hôtel, élevé d'un étage et comble sur rez-de-chaussée, présente une façade en pierre de taille soigneusement

travaillée avec corniche à modillons, frontons et sous-bassement à refends. La façade au revers sur cour comprend un rez-de-chaussée imposant à lignes de refends. Le niveau supérieur montre des lignes horizontales où l'alternance de la pierre et de la brique crée un effet de bichromie. La cage d'escalier ouvre en rez-de-chaussée par une baie double hauteur qui interrompt un bandeau - dispositif peu commun. Une aile en retour d'un étage servant de remise et son vis-à-vis, un bâtiment annexe d'un étage qui abritait les écuries, complètent la composition. Les deux constructions sont reliées entre elles par une structure en bois et métal à verrière zénithale. L'hôtel est resté dans la même famille depuis son édification et a conservé la majeure partie de ses

distributions et décors d'époque. Les salons du rez-de-chaussée sont d'une grande qualité : papiers-peints, lambris, mobilier donnent le sentiment d'entrer dans un *period room* du tournant du siècle dernier. Vitraux Art nouveau et cheminées sont encore en place à tous les étages. Seuls les combles du bâtiment principal et une partie des ailes ont été rehaussés dans les années 1980 et l'entrée du garage a été épaissie et reprise. En ce qui concerne l'hôtel lui-même, la charpente a été redressée sur la moitié de sa profondeur côté cour, sans que cela soit perceptible depuis la rue. La Commission du Vieux Paris avait d'ailleurs signalé l'intérêt de ce « petit hôtel particulier d'architecture assez soignée » lors d'une instruction en 1986.

Le projet porté par des promoteurs qui souhaitent acquérir la propriété sous réserve d'obtenir le permis de construire, prévoit une consolidation des fondations nécessitée par la présence d'une zone de carrières en sous-sol. Quatre étages carrés supplémentaires et un niveau

de comble seraient construits dans un vocabulaire historisant sur rue. Une nouvelle façade résolument contemporaine serait construite à l'arrière de la parcelle en remplacement des pignons et du mur mitoyen aveugle face à un immeuble déjà ancien édifié par Jean Dubuisson de l'autre côté du boulevard. Le pétitionnaire se propose de conserver la séquence d'entrée et l'enfilade des pièces principales donnant sur la rue. Le salon et le séjour du rez-de-chaussée seraient conservés, et ouvriraient par trois portes sur un nouveau volume créé en profondeur. L'escalier principal disparaîtrait au profit de deux nouvelles circulations verticales doublées d'ascenseurs. Pour le reste, à l'exception d'une petite épaisseur en arrière de la façade sur rue qui serait préservée, l'ensemble de la parcelle serait traitée en construction neuve.

DISCUSSION

Les membres s'opposent à l'unanimité à ce projet de surélévation, qui dénaturerait cet hôtel particulier, dont



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis la rue de l'Armorique.



Vue de la façade arrière sur cour.



Vue de l'aile en retour gauche et de la verrière de liaison.



Extrait du plan cadastral de 1892 (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis le boulevard Pasteur.



Vue du salon au rez-de-chaussée.



Vue de la salle à manger en enfilade avec le salon.

la rareté, dans le 15^e arrondissement, est soulignée. Un membre rappelle que la Commission avait signalé l'intérêt de ce bâtiment dès 1986 et estime qu'il aurait mérité de faire l'objet d'une protection au titre du P.L.U. Tous regrettent la faible qualité du projet, particulièrement sur le boulevard Pasteur, et conseillent au pétitionnaire de revoir entièrement sa proposition.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension d'un hôtel particulier construit en 1896 sur une parcelle donnant à l'arrière sur le boulevard Pasteur.

La commission estime qu'une telle opération, qui amputerait de moitié l'hôtel, démolirait sa charpente et sa façade arrière, et grefferait sur le moignon conservé une construction neuve élevée à plein gabarit n'est pas

acceptable et que, si un tel projet perdurait, elle s'y opposerait avec force.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 138 ; 1178W 3098 ; 1785W 89 ; 3589W 82.

[19-19B, RUE SAINT-MAUR (11^E ARR.)]

FAISABILITÉ
Démolition totale d'un immeuble de rapport de 1836

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

Le 19-19B, rue Saint-Maur a été édifié vers 1836 par une personne privée, sur un terrain qui appartenait au domaine du couvent de la Roquette. La parcelle, occupée dès l'origine par un bâtiment sur rue, double en profondeur, élevé de trois étages sur caves et rez-de-chaussée et d'un niveau de comble, a été acquise, en 1899, par une société immobilière de placements, société qui entretenait des liens avec la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, œuvre caritative et chrétienne

de « gardes-malades des pauvres à domicile » fondée en 1865 à Paris. La maison-mère se situait au 57, rue Viollet (15^e) et la congrégation possédait 8 succursales dans les faubourgs de la capitale. En 1948, les sœurs demandèrent à l'architecte Henri Vidal, spécialiste des édifices religieux, de remanier la chapelle. Celle-ci a malheureusement été entresolée dans les années 1980 pour créer des espaces d'accueil supplémentaires et, en dehors de la façade, qui a perdu ses claustras, peu d'éléments d'origine subsistent. Le bâtiment sur rue a mieux survécu. Encadré de chaînes de renfends, animé en façade par une corniche saillante qui délimite l'étage d'attique, il reprend le vocabulaire de l'architecture religieuse et domestique qui se développe dans les faubourgs entre



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Agence Hertenberger).



Plan des niveaux R+3 à R+5, état projeté (© Agence Hertenberger).



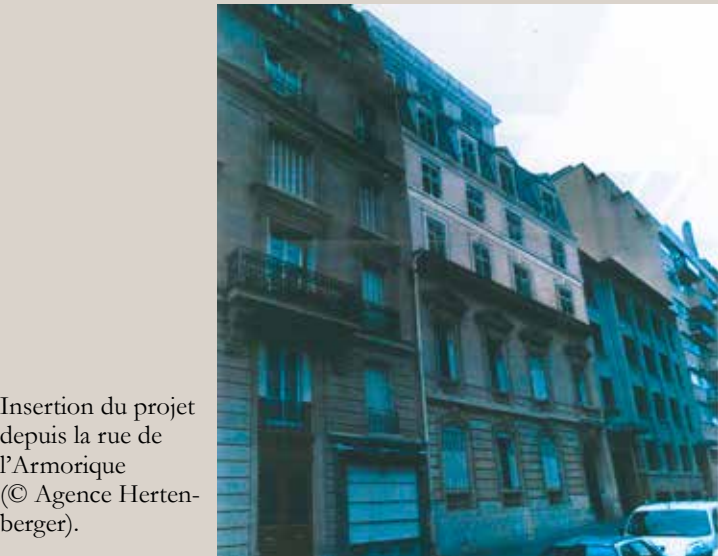
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du porche.



Vue d'artiste du projet depuis le boulevard Pasteur (© Agence Hertenberger).



Insertion du projet depuis la rue de l'Armorique (© Agence Hertenberger).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle du revers du bâtiment sur rue.

les XVII^e et XIX^e siècles. Dans le front bâti de la rue Saint-Maur, la façade du 19-19B témoigne de cette histoire. Aujourd’hui, et depuis une date indéterminée, les Prêtres du Sacré-Coeur de Jésus occupent les lieux. Cette congrégation a pour vocation l’accueil des fidèles étrangers de passage à Paris et souhaite pour cela augmenter ses capacités d’accueil. Après avoir un temps envisagé de surélever la chapelle ou le bâtiment sur rue, voire d’épaissir ce dernier, les pétitionnaires ont développé un projet de reconstruction complète. Les esquisses fournies en faisabilité exploitent pleinement les possibilités de gabarit offertes par le P.L.U., tout en recomposant l’espace vert protégé présent à l’arrière.

DISCUSSION

Le projet de démolition est désapprouvé par les membres, qui mettent en avant la qualité de la façade sur rue du bâtiment actuel, même si celle-ci ne présente pas de caractère exceptionnel. Un membre souhaite que l’on

préserve le paysage urbain et demande que l’on soit très attentif à toute demande de transformation des façades qui jalonnent la voie. Un autre partage cette idée et estime que la nouvelle construction introduirait une rupture dans l’alignement des immeubles. Un autre membre considère que, si le bâtiment actuel mérite d’être préservé, une surélévation reste possible, de loin préférable au projet de renouvellement complet du bâti débouchant sur une construction plus épaisse densifiant la parcelle.

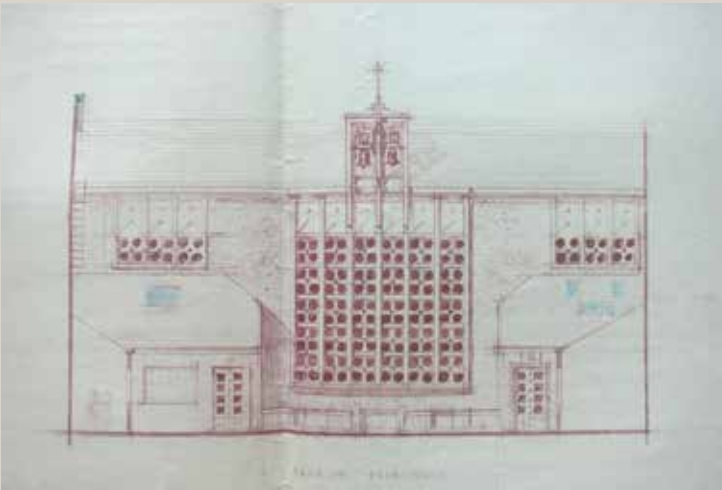
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d’un immeuble construit en 1834 et occupé depuis la fin du XIX^e siècle par une congrégation religieuse. La commission demande la conservation de cet immeuble caractéristique de l’architecture faubourienne de la première moitié du XIX^e siècle, qui appartient à l’histoire

de la rue et fait corps avec son paysage.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/CXXI/907 (26 mai 1851) ; MC/ET/CXXI/962 (2 juillet 1856) ; MC/ET/XXVI/1541 (28 janvier 1899).
- Archives de Paris : D¹P⁴ 1041 ; DQ¹⁸ 364 et 1466



Élévation principale de la chapelle, dessinée par Henri Vidal en 1948 (Archives de Paris).



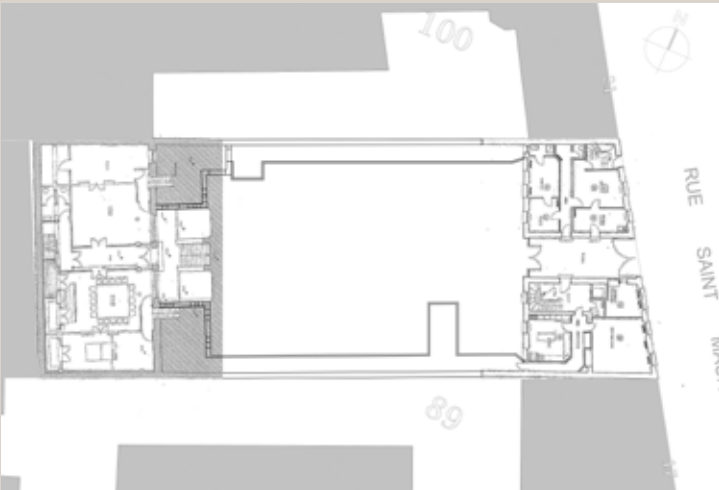
Vue actuelle de la chapelle édifée par Henri Vidal en 1948 et remaniée dans les années 1980.



Vue actuelle de la galerie qui relie le bâtiment sur rue à la chapelle.



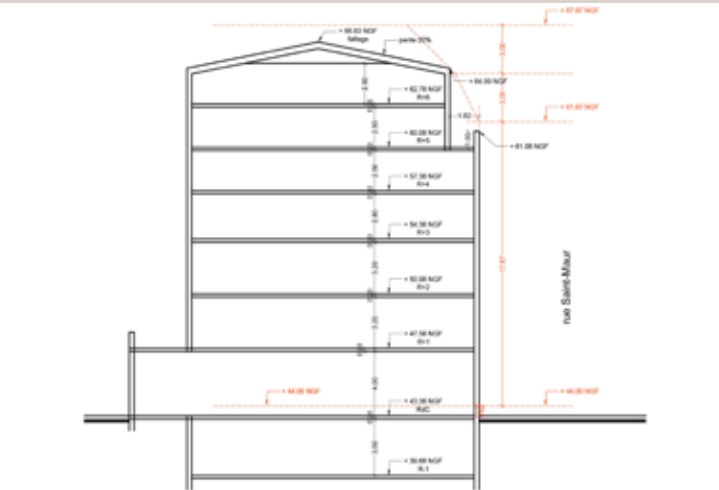
Vue actuelle de la sacristie au premier étage du bâtiment sur rue.



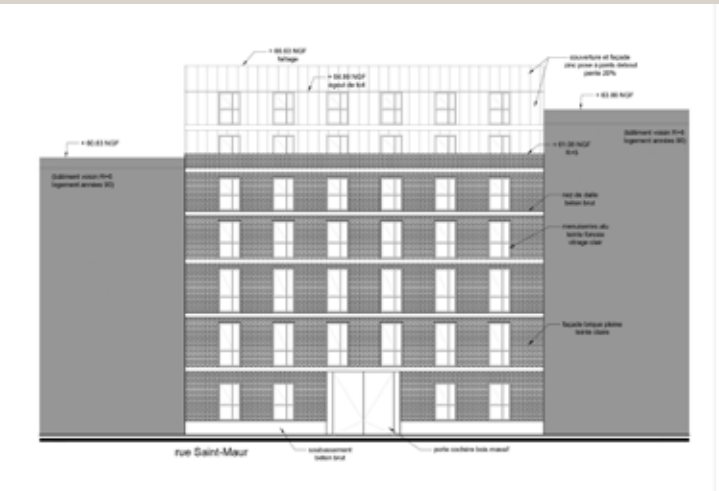
Plan du rez-de-chaussée, état existant (© SCP Beguin Macchini).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© SCP Beguin Macchini).



Coupe longitudinale du bâtiment sur rue, état projeté (© SCP Beguin Macchini).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© SCP Beguin Macchini).

[22, BOULEVARD POISSONNIÈRE (09^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Surélévation et rénovation d'un immeuble bas du boulevard Poissonnière

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cet immeuble du boulevard Poissonnière est édifié, sur une parcelle de dimension modeste, sur la base d'une maison simple en profondeur, à avant-corps, de sept travées et deux étages carrés avec attique, ayant appartenu à Charles Auguste De La Cour de Balleroy lieutenant général des armées de Louis XV, guillotiné en 1794. Le bien, abandonné par sa veuve émigrée, est nationalisé l'année suivante et acquis par un nommé Cottin qui le conserve peu de temps.

Vasserot relève en 1813 un plan masse comparable à

l'état actuel : rez-de-chaussée de boutiques de part et d'autre d'un vestibule central conduisant à un escalier hors-œuvre, deux ailes et un bâtiment de fond de parcelle.

Après plusieurs mutations, la maison est rebâtie - probablement autour de 1840 - ou très modifiée pour donner un immeuble de rapport. Des illustrations présentant les façades du boulevard avant et après la percée de la rue Rougemont en 1844, montrent au n° 22 une élévation semblable au bâti actuel. Une description de 1852 confirme l'évolution : entrée de porte bâtarde, toujours sept travées de face mais désormais un plan double en profondeur, quatre étages carrés et un cinquième lambrissé, sur caves (remployées semble-t-il) et rez-de-

chaussée de boutiques, le tout en moellons et pan de bois. Les baies sont décorées de chambranles moulurées et une corniche à denticules achève l'élévation. À l'arrière se trouvent deux ailes courtes de même hauteur et un petit bâtiment de fond de cour à rez-de-chaussée. C'est toujours l'aspect de l'immeuble même si certains cloisonnements ont été modifiés pour l'utilisation, par des commerces, de plusieurs étages.

La Commission est aujourd'hui saisie d'un projet de surélévation et de rénovation. Sur rue, au lieu du dernier étage sous le toit à deux pentes, serait aménagé un étage en retrait surmonté de deux niveaux de comble brisé, tous deux à lucarnes. Les ailes en retour, dont le grenier n'est pas habitable, gagneraient un étage en remplacement du toit et une terrasse accessible au-dessus. Leur dernier étage actuel serait revêtu d'un parement de zinc. Sur cour, la surélévation adventice qui a été pratiquée sur le petit bâtiment en fond de parcelle serait démolie. Quant au programme, les 3 premiers niveaux seraient

occupés par des bureaux, les autres aménagés en appartements.

DISCUSSION

La majorité des membres s'oppose avec force à ce projet de surélévation. L'un d'eux s'inquiète d'une dérive qui aurait pour conséquence de transformer cette partie du boulevard Poissonnière en avenue de type « haussmannien », dont les hauteurs d'immeubles ont été uniformisées. D'autres membres estiment que le découpage des silhouettes des bâtiments sur le ciel et la diversité de leurs hauteurs participent de l'identité et du charme des perspectives urbaines. Selon eux, il convient donc de conserver ce témoignage de l'architecture de l'époque de la Monarchie de Juillet, âge d'or de l'histoire des boulevards. Quelques membres cependant ne rejettent pas le principe d'une surélévation et considèrent que le projet, qui vise à aligner le 22 boulevard Poissonnière sur la hauteur des immeubles mitoyens, est acceptable et qu'il ne



Extrait du P.L.U.



Extrait de l'Atlas Vasserot, 1813 (Archives de Paris).



A. Provost, *Panorama intérieur de Paris : Boulevard Poissonnière* (détail), 1842 (© BnF). L'actuel n° 22 est figuré à l'extrémité gauche de l'estampe. La percée au centre correspond à l'hôtel Rougemont.



P. Lancel (dessinateur) et Lemerrier (imprimeur), *Les boulevards de Paris : Boulevard Poissonnière* (détail), 1840 (© BHVP / Roger-Viollet). Préfiguration de l'ouverture de la rue Rougemont.



Perspective actuelle du boulevard Poissonnière vers la rue Rougemont.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de l'escalier principal.

dénature ni le paysage urbain, ni le bâtiment actuel.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d’un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet.

La commission se prononce contre la surélévation demandée qui aurait pour effet d’uniformiser la hauteur des immeubles de la séquence et de supprimer la différence d’échelle entre les bâtiments, témoignage important de l’évolution du bâti le long des Grands Boulevards.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/XXVI/854 (1^{er} messidor an VII / 19 juin 1799) ; F31/51/167.
- Archives de Paris : D³P⁴ 892 et 893 ; DQ¹⁸ 21.



Détail de la façade sur rue.



Insertion du projet depuis la rue (© Cadence Architectes).



Coupe longitudinale, état existant (© Cadence Architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© Cadence Architectes).

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Bagnolet.



Vue d’insertion du projet présenté en janvier 2016 (© ADG Architecture).



Vue d’insertion du nouveau projet (© ADG Architecture).

104, RUE DE BAGNOLET ET 23, RUE FLORIAN (20^E ARR.)

Pétitionnaire : M. DEFFOUS Moslim Eddine
PC 075 120 16 V 0066
Dossier déposé le 26/10/2016 (pièces modificatives et complémentaires reçues le 1^{er} mars 2017).
Fin du délai d’instruction le 11/08/2017.
« Construction d’un bâtiment d’habitation de R+3 (7 logements créés) sur un niveau de sous-sol et d’un commerce à rez-de-chaussée après démolition d’un bâtiment d’habitation et de commerce.
SHON supprimée : 237 m² ; SHON créée : 449 m². »

Antériorité : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d’une maison de l’ancien village de Charonne jouxtant une ancienne gare du chemin de fer de ceinture.

La commission s’oppose à la démolition de cette maison qui forme avec l’immeuble de gauche et la gare située à droite une séquence basse caractéristique du paysage de l’ancien faubourg. Elle propose que, sans renoncer aux principaux objectifs du programme, un projet de réhabilitation de l’existant soit étudié en remplacement. »

Proposition : le permis de construire reçu le 1^{er} mars 2017 ne tenant pas compte de la demande de la Commission, nous proposons le renouvellement du vœu émis en séance plénière le 21 janvier 2016.

Résolution : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de vœu le projet de démolition d’une maison de l’ancien village de Charonne. Le nouveau permis de construire déposé ne tenant pas compte du vœu émis le 21 janvier 2016 qui demandait la réhabilitation du bâtiment actuel, celui-ci est renouvelé. »

[PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU]



Vue actuelle depuis la rue Oberkampf.

112-114, RUE OBERKAMPF ET 2, VILLA GAUDELET (11^E ARR.)

Pétitionnaire : M. JOLLES Georges

SAS GENERALE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE

PC 075 111 17 V0002

Dossier déposé le 24/01/2017 et complété le 15/03/2017.

Fin du délai d'instruction le 15/08/2017.

« Construction d'un hôtel de 6 étages sur un niveau de sous-sol et d'un restaurant à rez-de-chaussée après démolition d'un bâtiment de R+1 étage sur un sous-sol partiel à usage de café-concert et d'un logement au R+1.

SHON supprimée : 361 m² ; SHON créée : 1274 m² ; surface du terrain : 227 m². »

Antériorité : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de deux maisons aujourd'hui réunies élevées à l'angle de la rue Oberkampf et de l'impasse Gaudelet.

La Commission ne s'oppose pas à cette démolition. Elle conseille, en ce qui concerne le traitement sommital du futur bâtiment, qu'il respecte le principe d'un étage en retiré, à l'image de l'immeuble voisin sur la rue Oberkampf. »

Proposition : la nouvelle proposition reçue le 15 mars 2017 adoptant une volumétrie proche du projet précédent et ne tenant pas compte de la demande de la Commission de privilégier le principe d'un étage en retiré, nous proposons le renouvellement du vœu émis en séance plénière le 24 juin 2015.

Résolution : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de vœu le projet de construction d'un immeuble de 6 étages après démolition du bâtiment occupant l'angle des deux rues.

La nouvelle proposition adoptant une volumétrie proche du projet précédent et ne tenant pas compte du vœu émis le 24 juin 2015, celui-ci est renouvelé. »



Insertion du nouveau projet, depuis la rue Oberkampf (© Herault Arnod architectes).

[17, RUE DE LA SORBONNE (05^E ARR.)]

SIGNALEMENT

Mauvais état de l'orgue de la Sorbonne

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le buffet d'orgue de tribune de la chapelle de la Sorbonne, édifiée par Jacques Lemercier en 1642-1644, date de la Restauration. Sa partie instrumentale, classée Monument Historique en 1980, est l'œuvre de Louis-Pierre Dallery et fut exécutée sous la direction de son père Pierre-François, successeur de François-Henri Clicquot. L'instrument, inauguré en 1825, est selon les spécialistes « un orgue dont la facture s'apparente à celle de l'Ancien Régime et il témoigne ainsi de la continuité celle-ci de 1780 à 1840 ». Il est muet depuis 1859, date de la démis-

sion du dernier organiste de l'instrument, Felix Clément et son accès a été rendu difficile par la suppression en 1885 de l'escalier d'accès direct à la tribune.

Sa restauration, est aujourd'hui vigoureusement défendue par l'association Sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne qui a été fondée en 2003 afin « de sensibiliser les autorités sur l'état de délabrement de l'instrument, de veiller à sa sauvegarde, de le faire connaître et de le mettre en valeur ».

Le ravalement du mur extérieur de la chapelle côté cour et la restauration de la toiture ont été faits il y a une petite dizaine d'années. Le coût des travaux de la restauration intérieure de la chapelle et de celle de l'orgue avait été estimé à l'époque à 5,5 M€ H.T.



Extrait du P.L.U.



La place de la Sorbonne et la chapelle au milieu du XX^e siècle, photographie de Noël Le Boyer (© BHVP / Roger-Viollet).



Le buffet d'orgue de la chapelle au début du XX^e siècle, photographie de Robert Fallou (© Médiathèque du Patrimoine).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier
Claire Ollagnier
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris